

# VIVRE A LABEAUME

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME ET LA  
PROTECTION DE SON SITE

Association loi 1901

*Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux N° 95-827 et 95-828 du 21/08/95*

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION VIVRE A LABEAUME LE 11 AOÛT 1996

---

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 18 h 30 par Jacques ALLARD, Président, à la Maison Communale du Recatadou, prêtée par la Municipalité pour cette soirée, devant une assemblée de 83 personnes.

Jacques ALLARD remercie de leur présence :

- Messieurs SEVENIER, FIALON et MARRON, Conseillers Municipaux représentant la municipalité, Monsieur le Maire étant absent pour raison familiale,
- Monsieur BRESSE, Président de l'Association des Combattants de vingt ans,
- Monsieur Marcel PRIEUR, Président de l'Association PAS à PAS
- Monsieur Georges DESCOURS, Président de la FRAPNA ARDECHE

ainsi que toutes les personnes présentes qui se sont déplacées pour assister à notre Assemblée Générale.

Monsieur Alain CHALVET, Président de l'Association SPORTS ET LOISIRS, se fait excuser de ne pas être parmi nous, mais il est retenu par les préparations des fêtes de RUOMS

Le Président ALLARD tient tout d'abord à remercier la Municipalité qui nous a prêté le Mas du Recatadou car, compte tenu des risques de pluie, nous avions de grosses appréhensions à faire notre assemblée en plein air, comme cela avait été initialement prévu.

L'Assemblée Statutaire débute par l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 Août 1995 qui, porté à la connaissance des adhérents présents, est adopté à l'unanimité.

Jacques ALLARD évoque l'émotion que nous avons tous ressentie lors de la disparition de notre ami Stéphane FELIX et rappelle tout ce que notre Association doit à ce travailleur infatigable. Il remercie son épouse Jacqueline de sa présence et l'assure que tout sera fait pour que le travail continue ainsi que Stéphane le souhaitait.

### RAPPORT FINANCIER

Jacques GREGOIRE, Trésorier, commente les comptes de l'année 1995-1996 qui ont été remis aux participants. Ces comptes laissent apparaître au 10 Juillet 96 un solde positif de 6 027,05 F.

Ce rapport financier est adopté à l'unanimité.

## ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de compléter le Bureau, il a été prévu l'intégration de deux nouveaux membres qui se présentent à l'ensemble des adhérents et qui sont élus à unanimité, il s'agit de

- Monsieur Claude RIGOLLOT - La Loubatière - LABEAUME. Claude étant maintenant à la retraite, il sera de plus en plus présent à Labeaume et accepte bien volontiers de participer au travail déjà engagé par notre Association,

- Madame Anne FELIX - fille de notre ami Stéphane, nous a proposé son aide que nous avons acceptée bien volontiers, ses connaissances en matière de communication risquant de nous être fort utiles.

Le Président ALLARD dit le plaisir qu'il a à accueillir ces deux nouveaux membres qui viendront renforcer notre équipe et la rendre encore plus efficace.

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Jacques ALLARD décrit succinctement les actions qui ont été menées par notre association au cours de l'exercice écoulé.

Le bureau s'est réuni à Labeaume pour huit réunions afin de faire le point sur l'avancement des actions, pour la préparation des courriers, des bulletins et la mise en place d'une action concertée relative aux différents problèmes rencontrés.

Le Président ALLARD évoque les réunions les plus importantes auxquelles nous avons pu participer grâce à l'agrément qui a été accordé à notre Association le 21.08.95 :

30 NOVEMBRE 1995 - à JOYEUSE

Le Conseil Général de l'Ardèche, la Région, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont décidé d'une réunion de travail qui a pour but l'étude préalable à un contrat de rivière (ou de milieu) du bassin versant de la Beaume-Drobie.

Réunion de travail qui a réuni l'ensemble des collectivités locales, des administrations, des associations et des organismes professionnels concernés par les rivières de la Beaume et de la Drobie. Notre Association était représentée par le Président Jacques ALLARD.

Pourquoi une étude préalable : cette étude vise à définir, après connaissance et diagnostic du milieu, un schéma global de restauration et de valorisation de ces milieux destiné à orienter les futurs choix des maîtres d'ouvrage, dans le cadre d'un contrat de rivière ou de milieu.

Le but de l'étude préalable est de définir une liste, précise et concertée, des travaux à entreprendre et d'en estimer le coût par opération, afin d'avoir une base fiable pour engager les crédits des différents financiers.

Les objectifs d'un tel contrat sont :

- Volet A - Amélioration de la qualité des eaux de rivière
- Volet B - Aménagement, gestion et protection du milieu
- Volet C - Mise en valeur environnementale et paysagère.

A la suite de cette réunion de travail, nous avons reçu un compte rendu, le 22.12.95 "Synthèse de l'étude qualité menée par le Bureau d'Etude S.I.E.E." ainsi que copie des transparents présentés par l'Agence de l'eau R.M.C. Les remarques concernant les propositions d'objectifs Volets A-B-C devaient être faites au plus tard le 20 Janvier 96. Nous avons adressé un courrier sur ce sujet le 15 Janvier (copie disponible à l'association), courrier demeuré sans réponse à ce jour.

22 DECEMBRE 1995 - à la Mairie de LABEAUME

Réunion d'une commission Tourisme et Environnement à laquelle nous avons été conviés.

Etaient présents :

- Messieurs FIALON, MARRON, SEVENIER du Conseil Municipal
- Monsieur Alain CHALVET de l'Association Sports et Loisirs
- Madame Yvette SMITH et Jacques ALLARD de Vivre à Labeaume.

Les propositions présentées par V.A.L. étaient les suivantes :

- amélioration du ramassage des ordures (containers)
- sens giratoire au chef-lieu
- interdiction de stationner sous le Sablas sauf pour les riverains
- limitation des prélèvements de gravier et de sable dans la rivière
- remise en état de la station d'épuration du chef-lieu

25 JUNE 1996 à CHOMERAC

Réunion publique sur l'autoroute A 7 Bis A 79

Nous étions représentés par Yvette SMITH et Jacques ALLARD

2 JUILLET 1996 à ROSIERE

Réunion publique sur l'autoroute A 7 Bis A 79

L'Association était représentée par Yvette SMITH

Lors de ces deux réunions nous avons donné les arguments qui seront développés tout à l'heure par Paul CHEMETOV.

21 JUILLET 1996 à JOYEUSE

Lors de cette réunion, à laquelle nous avons pu assister, malgré certaines réticences, grâce à notre agrément le Syndicat de Bassin a présenté un projet de contrat de rivière. Nous étions représenté par Jacques ALLARD. Il s'agissait de distribuer 13 millions de francs de subventions aux communes signataires du Contrat de rivière, dont Labeaume, à consommer avant 1999 (plus que trois ans...) Le principal financeur du contrat est l'Europe (PDR) avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

Personne, à part Jacques ALLARD, ne représentait notre commune, et compte tenu du manque de précision de la demande de subvention présentée par Labeaume, la décision a été reportée. Elle sera prise au cours d'une réunion prévue en fin d'année, après étude complémentaire. Nous avons d'ailleurs constaté avec étonnement qu'il n'était même pas fait état de notre commune dans le procès-verbal de cette réunion...

Compte tenu des multiples intérêts que présente ce contrat de rivière, nous allons continuer à suivre cette affaire de très près et à nous tenir en contact avec les communes qui y portent elles aussi un intérêt (possibilité d'emploi d'un technicien de rivière pour l'ensemble des signataires de ce contrat, etc.)

Après la présentation du travail effectué au cours de cette année, Jacques ALLARD constate avec satisfaction que certaines revendications défendues depuis fort longtemps par Vivre à

Labeaume se voit en partie satisfaites en ce qui concerne la signalisation, l'affichage, les containers.

Il évoque également le plaisir que nous avons eu à voir le Conseil Municipal voter positivement pour le classement du pont. Il reste cependant à monter le dossier et Paul CHEMETOV se tient comme promis à la disposition des conseillers qui en auront la charge.

Le Président ALLARD passe ensuite la parole à Paul CHEMETOV afin qu'il puisse exposer la position prise par notre association concernant le projet d'autoroute A 7 Bis

## AUTOROUTE A 7Bis

---

Depuis quelques années l'idée d'une autoroute A 7bis de Lyon à Narbonne est soutenue par divers groupes de pression.

Récemment le Préfet de Région a confirmé une mise à l'étude des avantages et inconvénients du projet et a promis qu'il donnerait lieu à une large concertation.

Quelles en sont les conséquences pour l'Ardèche : un tracé par le Col de l'Escrinet et pour ce qui nous concerne une autoroute sur le plateau de Labeaume avec franchissement de la rivière par un viaduc au niveau de Gadret.

Le bruit d'une autoroute dans un milieu calme comme le nôtre s'entend sur plus de deux kilomètres. C'est dire que tout le plateau sera pénalisé. Or jusqu'à présent de nombreuses autorisations de bâtir ont été accordées alors que la réserve d'une éventuelle autoroute ne figure pas au P.O.S. Qui va dédommager ceux qui ont fait construire en espérant la tranquillité ? Aux nuisances sonores s'ajouterait la pollution, car cette autoroute servirait essentiellement à délester les jours de pointe le camionnage vers l'Espagne, elle n'a pas pour but de désenclaver l'Ardèche. L'agrandissement déjà amorcé du réseau national existant (R 88 ET RN 102) desservirait bien mieux le département dans toute sa profondeur. N'oublions pas que les deux autoroutes de la Vallée du Rhône et de Montpellier (en cours d'achèvement) sont distantes de guère plus de cent kilomètres. C'est à partir d'elles qu'il faut desservir l'Ardèche. D'autant qu'à partir de l'échangeur prévu du Rouret, les zones commerciales d'Alès ou celles d'Aubenas Sud à partir de l'échangeur de Lanas supplanteraient tout le commerce local. Désertification et non désenclavement.

Il est donc important que les Labeaumoises interviennent sur ce projet, en prennent connaissance et le contestent au nom du bon emploi des fonds publics comme d'un développement économe et durable. Nous ne sommes en rien des nostalgiques du passé, mais nous préférons léguer à nos enfants un vingt et unième siècle vivable et respirable.

Après cette intervention l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée aux environs de 20 heures.

Un apéritif dînatoire a permis de terminer cette soirée fort agréablement en prolongeant les discussions amorcées au cours de la réunion tout en profitant d'une soirée d'été qui, en définitive, s'est avérée douce malgré les menaces de la météo.